

AGIRH | Avancement d'échelon

7 heures

AGIR201



Objectifs pédagogiques

Savoir maîtriser le nouveau processus métier d'avancement d'échelon
Savoir maîtriser les différentes étapes des avancements d'échelon permettant de générer :
- le tableau des propositions (présenté en commission paritaire)
- la génération de l'avancement dans le dossier de l'agent avec l'édition d'une décision



Public(s)

Agents du service de la Gestion des Carrières et de la Direction des Affaires Médicales.



Pré-requis

Avoir suivi les formations :
Dossier de l'Agent
Gestion de Population
Connaissance Word

Installation de la V18.1 d'AGIRH minimal



Modalités pédagogiques

Présentiel
Session inter au SIB possible pour les sites hébergés
Intra nécessaire pour les sites locaux



Moyens et supports pédagogiques

Support pédagogique fourni : imprimé et numérique



Modalités d'évaluation et de suivi

formation en présentiel (alternance théorie et pratique)
Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle des acquis via une certification



Formateur

Formateur spécialiste dans la gestion de la carrière de la FPH.



Programme

Vérification du paramétrage :

- Ayants droits (statut, grades,),
- Paramétrage des règles de calculs des agents sortis (Congé parental, mise en disponibilités, détachés,)
- Règles d'avancement
- Grille Indiciaire

Sélection des agents promouvables

Génération des propositions d'avancement (En réel, en simulation)

Présentation des différents tableaux de propositions d'avancement d'échelon

Edition du tableau d'avancement d'échelon Word/

Transfert des données sous Excel

Actualisation de la population (maj date de fin validité + ajout et suppression agents)

Vérification et mise à jour des propositions Contrôle du paramétrage de la maquette de décision d'avancement d'échelon (date CAP, CAP Départementale ou Locale)

Intégration mensuelle ou annuelle et collective des propositions

Édition de masse des décisions d'avancement d'échelon

